

du 24 Juin 1971

portant additif au décret n°69/203/PR/MIS/  
DAI-A relatif au rattachement à la Circonscription Urbaine de Cotonou de certains villages de la Sous-Préfecture de Porto-Novo.

CONSEIL PRESIDENTIEL,

- VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;  
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel;  
VU la Loi n°65-20 du 23 juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration publique;  
VU l'Ordonnance n°15/PR/MIS/DN/T du 21 mars 1966, portant institution du village et attributions du Chef de village ;  
VU le Décret n°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement;  
VU le Décret n°292/PCP/M. du 21 Octobre 1960, donnant aux six régions de la République le nom de Département et les divisant en Sous-Préfectures et Arrondissements;  
VU le Décret n°304/PC/DAI du 26 août 1965, fixant les attributions et prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;  
VU le Décret n°69-180/PR/MIS/DAI-A du 10 juillet 1969, portant rattachement à la Circonscription Urbaine de Cotonou de certains villages de la Sous-Préfecture de Porto-Novo;  
VU le Décret n°69-203/PR/MIS/DAI-A du 21 juillet 1969, portant rectificatif au Décret n°69-180/PR/MIS/DAI-A du 10 juillet 1969, portant rattachement à la Circonscription Urbaine de Cotonou de certains villages de la Sous-Préfecture de Porto-Novo;  
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- L'article 1er du décret n°69-203/PR/MIS/DAI-A du 28 juillet 1969 est complété comme ci-après :

Après : AYEIAWADJE

Lire : YAGBE  
ZINJANAHO  
AVONTROU

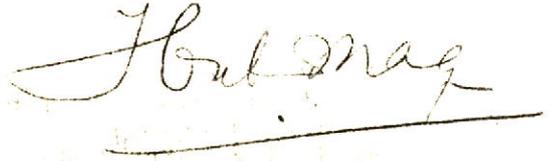
Article 2.- Le Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 24 Juin 1971

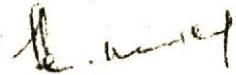
par le Conseil Présidentiel,



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN



Hubert MAGA



Sourou-Migan APITHY

AMPLIATIONS:

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - Ministères 11 -  
HC 6 - HCI/DAI 10 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6  
DGN 3 - DCCT-DSN-LAA-Gde Chanc.JORD 5 -  
S/Préfecture-C.Urb.Cotonou 2 - Préfecture 2